

Bienvenue au Collège

Mot du Président



La Collectivité Territoriale de Guyane a pris l'entière mesure du rôle crucial qui est aujourd'hui le sien en matière d'orientation des jeunes Guyanais.

Aussi, elle entend bien assurer pleinement cette mission en étant connectée aux enjeux et besoins du territoire et des différentes filières.

En effet, notre jeunesse, doit pouvoir pleinement prendre part au développement et à l'essor de notre territoire mais de manière éclairée, en étant guidée et accompagnée.

C'est là le pari que nous souhaitons relever en améliorant l'accessibilité des éléments d'information et d'orientation notamment relatifs aux filières porteuses.

Il s'agit en effet de permettre aux jeunes Guyanais d'aborder l'avenir avec sérénité en leur permettant de mettre au service du territoire toutes leurs potentialités.

C'est en continuant à œuvrer dans ce sens que nous atteindrons, ensemble, l'excellence que j'appelle de mes vœux pour la Guyane.

Gabriel SERVILLE

Président de la Collectivité Territoriale de Guyane

Les choses sérieuses commencent ...

Tu deviens grand et tu te responsabilises ...

Tu devras :

Gérer ton emploi du temps



Arriver à l'heure

Trouver la bonne salle



Faire tes devoirs en permanence et à la maison

Être à l'écoute



et poli avec ton professeur

Être sage !



**exclusion
conseil
retenue
discipline
renvoi**

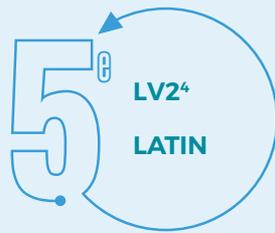
de nouvelles sanctions existent

La Collectivité Territoriale de Guyane s'occupe de :

- ♦ La construction des collèges, des internats, des cantines
- ♦ L'ouverture de nouvelles classes et/ou nouvelles filières
- ♦ La diffusion de l'information sur l'orientation scolaire et professionnelle
- ♦ L'équipement en matériel informatique, mobilier (tables, chaises, armoires, tableaux, ordinateurs)
- ♦ La dotation de fonctionnement (financement de l'entretien des locaux, du salaire des agents,...)
- ♦ La participation au financement de projets éducatifs



Tes choix au collège :



12 heures dans l'année sont consacrées à préparer ton orientation



1. SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté
2. ULIS : Unité localisée pour l'inclusion scolaire
3. Classe à horaires aménagés musique
4. LV2 : Langue Vivante n°2 au choix selon ce que propose ton établissement



36 heures dans l'année sont consacrées à préparer ton orientation

Tu passes ton 1^{er} diplôme

**BREVET NATIONAL
DES COLLÈGES**

ou

**CERTIFICAT DE
FORMATION GÉNÉRALE**

Tes correspondants :

AU COLLÈGE

- ♦ le professeur principal
- ♦ le Conseiller Principal d'Éducation
- ♦ le Principal du collège

EN DEHORS DU COLLÈGE

- ♦ le CIO : Centre d'Information et d'Orientation (avec un psychologue de l'éducation nationale)

Le droit d'être différent :



Rassure-toi, au collège tu as le droit d'avoir des particularités et d'être différent, n'hésite pas à en parler !